

Rapport sur la durabilité 2023



Sommaire

Faits marquants en 2023	3
Éditorial	4
Politique de développement durable et stratégie climatique	5
Intégration	6
Exclusion	8
Orientation climatique	10
Exercice des droits de vote	14
Dialogue	16
Infrastructures pour production d'énergie durable	18
Placements immobiliers	20
Biens immobiliers Suisse placements directs	20
Biens immobiliers Étranger	28
La CPM en tant qu'entreprise	29

Faits marquants en 2023



CHF 28.2 milliards d'actifs sous gestion dont CHF 6.8 milliards de placements directs dans des biens immobiliers Suisse



Intensité CO₂ des actions et obligations d'entreprise de 47 % inférieure au benchmark standard



Réduction de 0.5 kg CO₂/m² des émissions des placements directs dans des biens immobiliers Suisse



Augmentation à 188 000 m² des surfaces extérieures proches de l'état naturel certifiées



Investissements de CHF 312 millions dans la catégorie d'actifs «Clean Energy»



170 engagements actifs au total – 9 achevés avec succès



Notation GRESB pour 98 % des fonds immobiliers ouverts

Éditorial

Dans un monde dynamique en constante mutation, marqué par les défis économiques, politiques, sociaux et climatiques, la Caisse de pensions Migros estime qu'il est de son devoir, en plus de garantir la sécurité financière de nos destinataires, de contribuer à l'évolution durable de notre société et de l'environnement. Nous prenons au sérieux nos responsabilités d'investisseur durable. Par conséquent, nous nous sommes engagés à intégrer systématiquement les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères ESG) dans toutes nos décisions d'investissement.

Nous sommes persuadés que les entreprises qui tiennent compte des critères ESG dans leur secteur d'activité présentent une plus grande stabilité et résistance à long terme et nous offrent de ce fait, en tant qu'investisseur, un profil risque-rendement intéressant. Par ailleurs, nous avons décidé de réduire les investissements dans les secteurs à fortes émissions de carbone. À la place, nous nous concentrons sur notre portefeuille Clean Energy qui investit dans des entreprises soucieuses d'une production d'électricité respectueuse et durable.

Nos biens immobiliers Suisse directement détenus nous permettent d'exercer une influence positive directe sur le développement durable et l'écologie. Dans ce domaine, nous mettons l'accent sur la réduction des émissions de CO₂, notamment par la substitution des énergies fossiles et la rénovation énergétique de l'enveloppe des bâtiments. En outre, pour favoriser la biodiversité, nous accordons une grande importance à un aménagement extérieur proche de l'état naturel.

Nous pensons que, de par notre engagement actif (exercice des droits de vote dans la plupart des engagements en actions et dialogue avec la direction sur des thèmes précis), nous apportons une contribution positive supplémentaire à une économie durable.

Dans ce quatrième rapport sur la durabilité, nous souhaitons une nouvelle fois vous donner un aperçu détaillé de la manière dont nous assumons nos différents engagements et des progrès réalisés par rapport aux objectifs que nous nous sommes fixés.

Politique de développement durable et stratégie climatique

Notre conviction

Dans le cadre de la gestion des fonds de prévoyance, nous tenons compte des intérêts financiers des destinataires ainsi que des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères ESG). Nous sommes persuadés que des placements durables nous permettent d'améliorer le rapport risque-rendement sans pour autant entraîner de pertes de rendement à long terme. Pour nos destinataires, les objectifs en matière de durabilité doivent pouvoir être atteints sans incidence sur les coûts.

Mise en œuvre de la politique de développement durable et de la stratégie climatique

Avec l'**intégration** des critères ESG dans le processus d'investissement, nous minimisons les risques de portefeuille.

L'**exclusion** d'entreprises en cas de faute grave, comme la violation des normes suisses, s'appuie sur la liste d'exclusion de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR) ou les Red Flags MSCI.

L'**orientation climatique** des portefeuilles soutient les objectifs de l'accord de Paris sur le climat. À cet effet, l'intensité carbone doit être réduite en permanence.

En exerçant nos **droits de vote** pour toutes les actions en Suisse et auprès des 300 plus grandes entreprises à l'étranger, nous usons de notre influence d'actionnaire.

Par le biais de l'ASIR, nous engageons directement le **dialogue** avec des entreprises pour lesquelles une violation systématique des critères normatifs est constatée.

En tant qu'investisseur durable, nous contribuons à atteindre les objectifs climatiques en investissant dans des **infrastructures des secteurs de production durable d'énergie**.

Dans le cadre de nos **placements immobiliers directs**, nous exerçons une influence immédiate sur la durabilité et l'écologie. Les biens immobiliers durables nous permettent de minimiser les risques, d'optimiser le rendement à long terme et d'assumer notre responsabilité envers l'environnement et la société. En ce qui concerne les **fonds immobiliers ouverts**, nous souhaitons augmenter la part des fonds avec une notation GRESB.

En notre qualité d'**entreprise responsable**, nous apportons une contribution positive à la réduction de notre empreinte carbone au sein du siège, tant par l'achat durable de matières premières et de produits que dans le secteur de la gestion en circuit fermé et du recyclage. En tant qu'employeur durable, nous assumons également nos responsabilités envers nos collaboratrices et collaborateurs.



Intégration

La notion d'«intégration ESG» se définit comme l'ancrage explicite et systématique des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'analyse financière et les décisions d'investissement. En d'autres termes, les facteurs ESG sont pris en compte parmi d'autres critères essentiels dans le but de prendre des décisions d'investissement fondées.

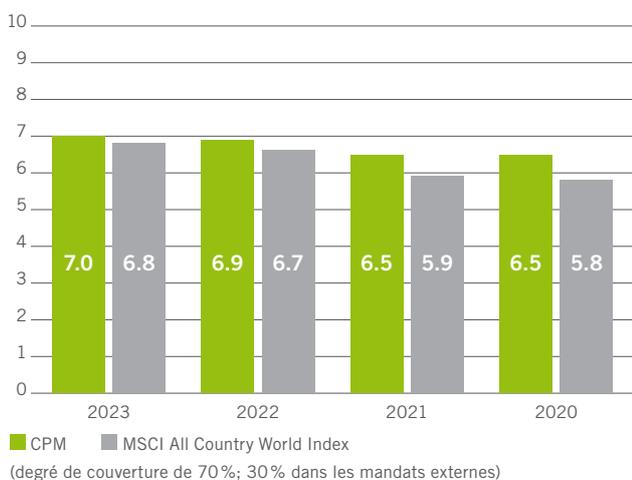
Pour évaluer l'intégration ESG dans le portefeuille, les scores ESG qualitatifs des portefeuilles sont mesurés et comparés aux benchmarks standard. Le MSCI Quality Score est un indicateur qui mesure

la performance d'une entreprise par rapport à l'environnement, aux aspects sociaux et à la gestion d'entreprise sur une échelle de 1 à 10, 10 étant la meilleure valeur.

Portefeuilles d'actions gérés en interne

MSCI ESG Quality Score Portefeuille d'actions vs. benchmark

Actions Étranger



Actions Suisse



Nous tenons systématiquement compte des critères ESG dans notre processus d'investissement. Pour les actions Étranger, il en résulte un score qualitatif supé-

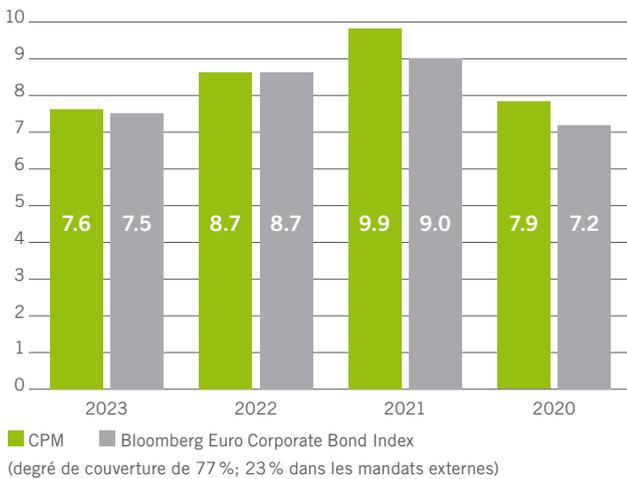
rieur au benchmark. Les actions Suisse se sont maintenues au niveau de l'année précédente (à la fin 2023 différence de 0.03 par rapport au benchmark).



Obligations d'entreprise gérées en interne

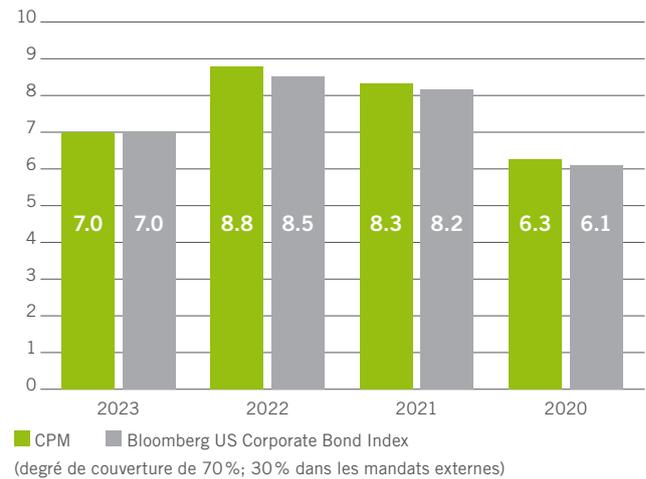
MSCI ESG Quality Score du portefeuille d'obligations d'entreprise vs. benchmark

Obligations d'entreprise en EUR



Les fluctuations au fil des années sont dues à la méthode de calcul. Jusqu'en 2022, MSCI a pris en compte différents ajustements, ce qui explique les

Obligations d'entreprise en USD



résultats plus faibles durant la période sous revue, les portefeuilles et les benchmarks étant touchés de la même manière.

Gestionnaires d'actifs externes

Lors de la sélection des gestionnaires d'actifs externes, nous tenons compte de leur intégration des risques ESG dans le processus d'investissement. De plus, les gestionnaires d'actifs externes doivent au moins signer les Principes pour l'investissement responsable (UN PRI) et s'engagent ainsi à intégrer les critères ESG

dans leurs activités d'investissement et à divulguer leurs activités. Nous exigeons en outre de l'ensemble des gestionnaires d'actifs externes qu'ils déclarent les risques ESG et l'empreinte carbone de leurs portefeuilles et entretiennent le dialogue afin d'améliorer en permanence les valeurs correspondantes.

Exclusion

Nous gérons les fonds de prévoyance dans l'intérêt de nos destinataires. En d'autres termes, les placements doivent être effectués dans l'intérêt des assurés. Il s'agit notamment d'exclure les placements qui contreviennent aux principes en vigueur chez nous.

Des critères dits normatifs s'appliquent à l'établissement des directives d'exclusion, par exemple la législation suisse ainsi que les conventions internationales ratifiées par la Suisse. Le consensus démocratique fixe ainsi les lignes directrices de notre manière d'investir. Par exemple, les producteurs d'armes interdites en Suisse sont exclus.

Pour déterminer les exclusions, nous nous basons, d'une part, sur la liste d'exclusion de l'ASIR qui contient les violations des normes et des lois suisses, principalement des producteurs d'armes non conventionnelles, et, d'autre part, sur les Red Flags MSCI, qui couvrent les violations graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC). Nous tenons également compte des évaluations d'Ethos.

Liste d'exclusion de l'ASIR

L'ASIR recommande actuellement l'exclusion de 33 entreprises. Il s'agit, d'une part, d'entreprises qui produisent des mines antipersonnel interdites, des armes à sous-munitions ou nucléaires en dehors du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (NPT) (21) et, d'autre part, d'entreprises exclues en raison de leur conduite (12). L'ASIR émet une recommandation d'exclusion fondée sur le comportement, lorsqu'un dialogue d'engagement a été initié avec

l'entreprise en raison de violations graves et systématiques, mais que ce dialogue ne s'est avéré ni constructif ni efficace. Les principaux motifs d'exclusions relatives à la conduite sont les violations des droits humains, la corruption ou les effets négatifs sur l'environnement. Une entreprise française, par exemple, a été inscrite sur la liste d'exclusion pour cause de participation dans une entreprise active dans les plantations de palmiers à huile et d'hévéas accusée d'accaparement des terres, de destruction de l'environnement et de complicité de violations des droits humains.

L'ASIR recommande en outre d'exclure les obligations d'État de pays contre lesquels la Suisse a décrété un embargo global sur les biens d'équipement militaires et les biens susceptibles d'être utilisés à des fins de répression en raison d'une violation du droit international, notamment des droits humains. Douze pays figurent actuellement sur la liste d'exclusion.

Nous nous rallions aux recommandations en matière d'exclusion et adaptons continuellement notre portefeuille en conséquence. En novembre 2023 par exemple, suite à l'inscription d'un groupe chimique américain sur la liste d'exclusion, nous avons épuré notre portefeuille et vendu l'obligation de cette entreprise.



Red Flags MSCI

Les entreprises auxquelles MSCI a attribué le statut «Red Flag» sont impliquées dans une ou plusieurs controverses graves. Les principes fondamentaux s'appuient sur le Pacte mondial des Nations Unies (UNG), les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies (UNG) et les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Actuellement, nous avons exclu de notre portefeuille géré en interne 41 entreprises (exercice précédent 104) classées «Red Flag». La différence par rapport à l'exercice précédent résulte d'une révision des dispositions relatives à un classement «Red Flag». Désormais, les entreprises ne seront plus classées avec un «Red Flag» si elles ne sont qu'indirectement impliquées dans une controverse grave ou si elles ont déjà pu en partie régler cette controverse par des mesures.

Les gestionnaires d'actifs externes ne sont pas tenus d'appliquer les exclusions «Red Flag». Lors de la sélection des gestionnaires d'actifs externes, nous nous assurons toutefois qu'ils prennent en compte les risques ESG dans le processus d'investissement, mais ne leur donnons aucune indication sur les sources de données à utiliser.

Ethos

Sur la base de l'évaluation d'Ethos, certains titres des portefeuilles des actions Suisse et du portefeuille des obligations en CHF sont exclus en cas de violations graves relatives au comportement. En 2023, neuf entreprises étaient concernées.



Orientation climatique

Prendre en considération les risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de notre devoir de diligence. Notre stratégie climatique soutient les objectifs de l'accord de Paris sur le climat et nous oblige à orienter notre portefeuille d'investissement de manière conséquente sur l'accord et ses objectifs.

Objectif de réduction de l'intensité CO₂

Au niveau des actions et des obligations d'entreprise, notre objectif est d'atteindre une intensité CO₂ nettement inférieure à celle des benchmarks standard. Concrètement, la CPM a défini une trajectoire de réduction qui prévoit, d'ici 2030, de faire état d'une intensité CO₂ inférieure de 50 % au benchmark standard correspondant.

Mise en œuvre

Les benchmarks des actions Étranger se basent sur les indices MSCI Paris Aligned, afin d'aligner l'intensité CO₂ du portefeuille sur les objectifs climatiques de Paris. Les entreprises à faibles émissions sont surpondérées et celles à hautes émissions sous-pondérées. Par conséquent, nos portefeuilles d'actions présentent une bien meilleure intensité carbone en comparaison des références standard. La mise en œuvre pour les obligations d'entreprise s'appuie sur les indices «Bloomberg Barclays MSCI ESG Weighted» qui utilisent les évaluations ESG de MSCI pour surpondérer ou sous-pondérer les différents titres au sein de l'univers d'investissement.

Paris Aligned Benchmarks

L'accord de Paris sur le climat aspire à limiter le réchauffement de la planète par rapport à l'ère préindustrielle à 1.5 °C (au maximum à 2 °C). Pour atteindre cet objectif, il est impératif de réduire drastiquement les émissions de CO₂ d'ici 2050.

Les Paris Aligned Benchmarks sont des indices de référence dont les actifs fondamentaux sont sélectionnés de sorte à aligner l'empreinte carbone du portefeuille sur les objectifs climatiques de l'accord de Paris.

Les facteurs suivants déterminent la composition de l'indice:

- risques ESG
- risques environnementaux
- conformité avec l'accord de Paris sur le climat



Progrès

Pour contrôler les progrès réalisés, nous recourons à l'indicateur «Weighted Average Carbon Intensity» (WACI). La «Task Force on Climate Related Financial Disclosures» le recommande à titre d'indicateur le plus approprié pour comparer avec un benchmark un portefeuille mixte composé d'actions et d'obligations d'entreprise: il mesure les émissions de CO₂ pondé-

rées en tonnes par million d'USD de chiffre d'affaires. Nos calculs se fondent sur les données de MSCI.

Fin 2023, nos émissions de CO₂ de nos actions et obligations d'entreprise étaient de 47.1 % inférieures à celles du benchmark. Nous sommes donc sur la bonne voie pour atteindre nos objectifs d'ici 2030.

Weighted Average Carbon Intensity vs. benchmark standard

WACI	Degré de couverture*		WACI CO ₂ /chiffre d'affaires		CPM vs. BM			
	Portefeuille	Benchmark**	Portefeuille	Benchmark**	2023	2022	2021	2020
Au 31.12.2023								
Actions	98.7 %	99.6 %	68.4	168.4	-59.4 %	-56.0 %	-60.3 %	-39.2 %
Obligations d'entreprise	94.1 %	93.2 %	100.0	131.6	-24.0 %	-20.8 %	-37.4 %	-34.2 %
Total	96.8 %	96.9 %	81.2	153.7	-47.1 %	-44.9 %	-51.6 %	-37.3 %

* Part des entreprises par catégorie de placement ou dans le benchmark pour lesquelles des données sur le CO₂ étaient disponibles.

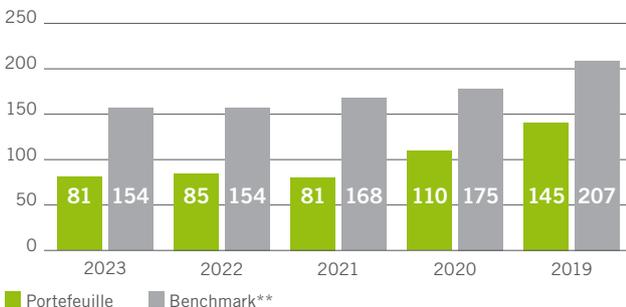
** Le benchmark standard se compose des benchmarks pondérés par les actifs des différents portefeuilles de la CPM.

Trajectoire de réduction des émissions de CO₂ du portefeuille global vs. benchmark

La majeure partie de la réduction des émissions de CO₂ provient de notre portefeuille d'actions, que nous avons converti en 2021 aux Paris Aligned Benchmarks, ce qui génère de meilleures valeurs par rapport à l'indice de référence standard.

Total

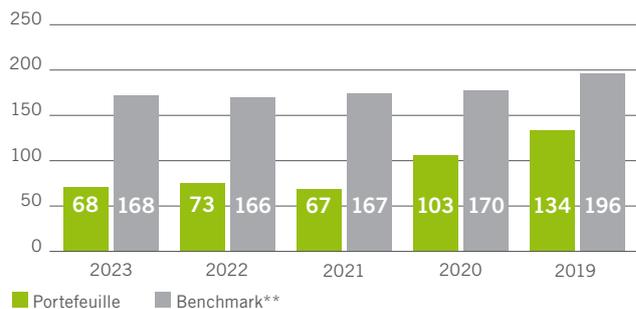
WACI CO₂/chiffre d'affaires



** Le benchmark standard se compose des benchmarks pondérés par les actifs des différents portefeuilles de la CPM.

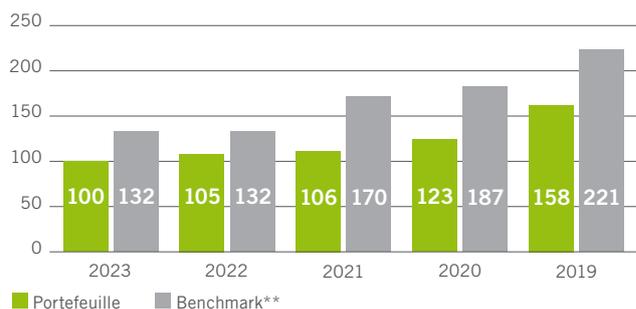
Actions

WACI CO₂/chiffre d'affaires



Obligations d'entreprise

WACI CO₂/chiffre d'affaires



Émissions de CO₂

Afin d'accroître encore la transparence et la comparabilité, nous indiquons également, outre l'intensité CO₂ (WACI), l'empreinte carbone de nos actions et obligations d'entreprise et les émissions de gaz à effet de serre des obligations d'État. Cela correspond aux normes volontaires en matière de reporting ESG pour les caisses de pensions de l'Association suisse des Institutions de prévoyance (ASIP), sans toutefois fixer d'objectifs climatiques dans ce domaine.

Empreinte CO₂

Pour ce chiffre-clé, les émissions de gaz à effet de serre sont mises en relation avec les actifs investis. Contrairement à l'intensité CO₂, l'empreinte CO₂ varie en fonction de la fluctuation de la capitalisation boursière, ce qui peut fausser la valeur. La CPM a donc décidé de définir des objectifs de décarbonation sur la base de l'intensité carbone.

Empreinte CO₂

Degré de couverture 100 %	tCO ₂ e par million de CHF de capital investi	
	Scope 1 et 2	
	2023	2022
Actions	28.8	27.9
Obligations d'entreprise	58.3	56.1
Total	39.2	38.4

Émissions de CO₂ des obligations d'État

Pour pouvoir comparer les émissions de CO₂ des États, les émissions de gaz à effet de serre sont indiquées par rapport au produit intérieur brut (PIB). Ce mode de calcul avantage les États avec un PIB élevé, car ils affichent des valeurs faibles en dépit des valeurs absolues d'émissions de gaz à effet de serre élevées.

Émissions des gaz à effet de serre

Degré de couverture 100 %	tCO ₂ e par million de CHF du BIP	
	2023	2022
Obligations d'État	474.8	447.1

Notre valeur indiquée devrait être plutôt élevée par rapport à celle de tiers, compte tenu de la part importante, 36.3 %, d'obligations d'État des marchés émergents dans le portefeuille, c'est-à-dire d'États dont le PIB est plutôt faible.

Catégorisation des émissions de gaz à effet de serre

Les émissions du **scope 1** proviennent de sources dont l'entreprise est directement responsable ou qu'elle contrôle. Il s'agit notamment d'émissions provenant de sources d'énergie telles que gaz naturel et combustibles, agents réfrigérants et émissions produites par le fonctionnement de chaudières et de fours.

Le **scope 2** correspond aux émissions indirectes liées à l'achat d'énergies telles qu'électricité, vapeur ou chauffage urbain produites ailleurs, mais consommées par l'entreprise.

Le **scope 3** comprend deux types d'émissions différentes: les émissions en amont sont générées indirectement dans la chaîne de création de valeur, c'est-à-dire par le biais de biens ou de services achetés. Les émissions en aval sont liées aux biens et services vendus par l'entreprise.



Exposition au charbon et aux autres combustibles fossiles

Parmi toutes les sources d'énergie fossiles, le charbon est la plus nocive pour l'environnement et génère une part substantielle des émissions globales de CO₂. Dans le cadre de notre stratégie climatique, nous avons donc exclu tous les investissements qui génèrent plus de 1 % du chiffre d'affaires avec l'extraction de charbon ou, dans le cas des fournisseurs, ceux qui produisent plus de 30 % d'électricité avec du charbon.

Nous détenons un petit nombre de placements dans des entreprises dont plus de 5 % des revenus

découlent de ces activités. Il s'agit d'entreprises qui produisent de l'énergie en partie grâce au charbon, mais dont moins de 30 % du chiffre d'affaires est ainsi obtenu. Une part de ces positions sont des obligations vertes, c'est-à-dire qu'elles fournissent des capitaux destinés à des projets de protection du climat ou de l'environnement. Les obligations vertes soutiennent directement la décarbonation notamment lorsqu'elles sont émises par des entreprises de secteurs problématiques tels que charbon, ciment ou acier.

Part des investissements dont plus de 5 % des revenus proviennent d'activités liées aux énergies fossiles

Degré de couverture 100%	2023		2022	
	Charbon	Autres combustibles fossiles*	Charbon	Autres combustibles fossiles*
Actions	0.1 %	1.4 %	0.1 %	0.3 %
Obligations d'entreprise	0.8 %	10.3 %	0.8 %	3.5 %
Total	0.4 %	5.1 %	0.4 %	1.7 %

* Autres combustibles fossiles

Depuis 2023, notre définition des «revenus provenant d'activités liées aux énergies fossiles» est plus large qu'auparavant et inclut, en plus de la production d'électricité et de l'extraction de combustibles fossiles, le commerce, l'équipement, le transport et d'autres services connexes, ce qui influe notamment sur le domaine des «autres combustibles fossiles». Sans ces adaptations, les actions afficheraient une valeur de 0.65 % à la fin 2023 et les obligations d'entreprise 5.85 %. L'augmentation par rapport à l'exercice précédent s'explique par une réaffectation des investissements du secteur financier à des secteurs dont les parts de revenus issues d'une activité liée aux énergies fossiles sont plus importantes.

Mise en œuvre avec des gestionnaires d'actifs externes

Conformément aux six UN PRI (Principles for Responsible Investment), nos gestionnaires d'actifs externes sont tenus d'intégrer systématiquement dans leur processus de placement les risques ESG et climatiques. Pour un suivi efficace, la CPM a défini un ensemble d'indicateurs ESG et est régulièrement en contact avec les gestionnaires d'actifs.



Exercice des droits de vote

En tant que caisse de pensions, notre devoir est de défendre au mieux les intérêts de nos destinataires. L'exercice de nos droits de vote en fait partie intégrante. En exerçant activement nos droits de vote, nous influençons la gestion d'une entreprise et nous assurons qu'elle agit en adéquation avec nos valeurs et objectifs et assume ses responsabilités sociales et environnementales.

Principe du comportement de vote de la CPM

Le droit de vote est exercé pour l'ensemble des actions directement détenues d'entreprises suisses (100 % sur CHF 2.0 milliards). En ce qui concerne les actions d'entreprises étrangères, les droits de vote sont exercés pour les 300 plus importantes positions (76 % sur CHF 5.6 milliards). Le comité des droits de vote de la CPM tient compte des principes fixés dans la politique des droits de vote et s'appuie sur l'évaluation des conseillers en droit de vote externes (Ethos pour les titres suisses et ISS pour les actions étrangères). Le comportement de vote est publié sur notre site Internet www.mpk.ch après la date de l'assemblée.

Les droits de vote sont exercés selon les attentes du conseil d'administration, si les propositions ne vont pas à l'encontre des intérêts des assurés et en particulier:

- si elles laissent présager un rendement durable et approprié,
- si tous les actionnaires sont traités de la même manière et
- si les bénéfices de l'entreprise sont répartis de manière appropriée entre les actionnaires et la direction opérationnelle.

Dans l'exercice des droits de vote, outre les intérêts financiers de la CPM, les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance occupent une place centrale. Les aspects environnementaux tiennent surtout compte des risques climatiques.

Aspects climatiques dans les directives de vote

Outre les critères ESG généraux, les aspects climatiques viennent compléter les directives de vote. Sont soutenues, par exemple, les propositions des actionnaires demandant plus de transparence sur les données climatiques, des objectifs climatiques, une responsabilité environnementale accrue ou une réduction des risques climatiques. Pour les actions Étranger, nous recourons aux recommandations du conseiller en droit de vote externe basées sur les «Climate Proxy Voting Guidelines».



Comportement de vote de la CPM en 2023

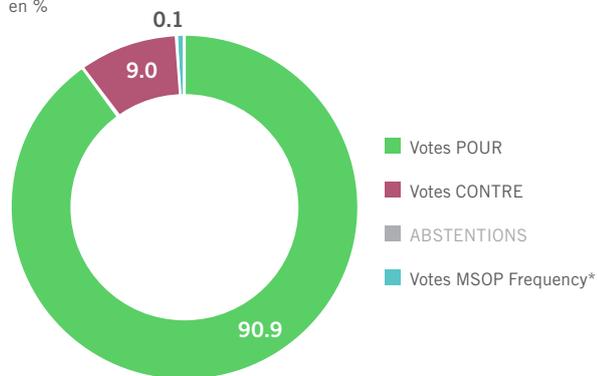
	Suisse	Étranger
Pourcentage d'entreprises où le droit de vote est exercé (conf. au capital investi)	100%	76%
Approbation des propositions du conseil d'administration	91%	82%
Pourcentage d'objets pour lesquels un vote a été donné	100%	99%

	Suisse	Étranger
Total de propositions liées au climat	4	41
Propositions soutenues liées au climat	3	36
Approbation en %	75%	88%

Comportement de vote de la CPM

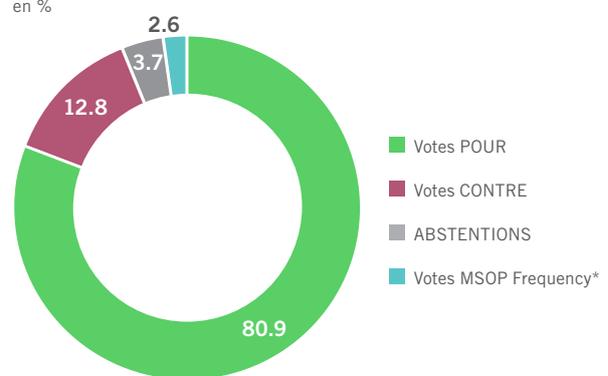
Vote Suisse

en %



Vote étranger

en %



* MSOP Frequency: les actionnaires déterminent la fréquence du vote Say on pay pour l'approbation de la rémunération à l'avenir.

Dialogue



Le dialogue direct avec le management d'entreprise («engagement») est un élément-clé pour produire, en tant qu'investisseur actif, un effet positif, social et écologique. Un processus de dialogue avec les entreprises doit être engagé afin d'aborder les domaines jugés problématiques qui ne répondent pas aux critères ESG fixés et d'élaborer des solutions.

La CPM exerce son engagement en qualité de membre actif de l'ASIR, ce qui permet le regroupement de différents investisseurs importants et donne ainsi plus de poids au dialogue. L'ASIR de son côté travaille à la mise en œuvre avec des entreprises partenaires spécialisées.

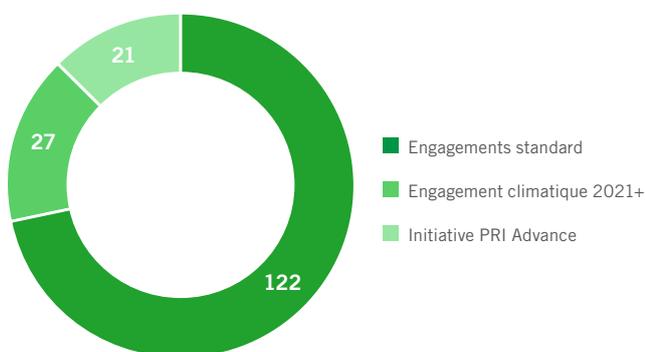
Chaque année, l'ASIR examine nos portefeuilles d'investissement pour détecter les controverses ESG. En cas de violations graves et systématiques de la législation en vigueur en Suisse ou des conventions internationales ratifiées par la Suisse, telles que la convention de sauvegarde des droits humains et des libertés fondamentales, le dialogue avec la direction de l'entreprise est recherché («engagements standard»). En outre, différents thèmes stratégiques («engagements thématiques») ont été identifiés en collaboration avec l'ASIR, dont l'«engagement climatique 2021+» et l'initiative PRI «Advance» (jusqu'ici intitulée «Human Rights Accelerator») axés sur les violations des droits humains dans les secteurs du cacao, de l'électronique et de l'exploitation minière.

Le dialogue avec la direction est un processus de longue haleine qui peut prendre plusieurs années avant d'obtenir des améliorations. Fin novembre 2023, 122 engagements standard liés à des violations de normes étaient en cours. Dans le courant de l'année, neuf ont été menés à bien. Si un dialogue avec une entreprise jugée problématique a été engagé sans toutefois parvenir à une amélioration, l'entreprise peut être inscrite sur la liste d'exclusion de l'ASIR.

Outre l'impact social et écologique, la CPM aspire, avec ces engagements, à accroître la valeur et à réduire le risque du portefeuille.

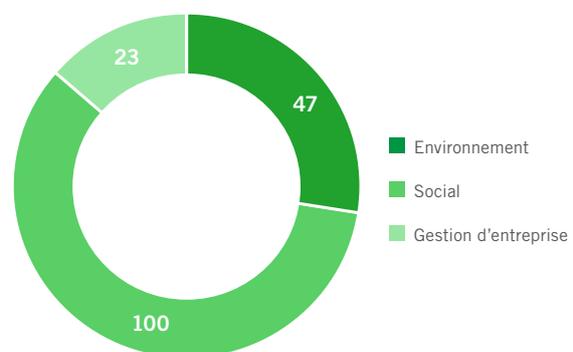
Engagements par thèmes fin 2023

Nombre



Répartition des engagements fin 2023

Nombre



Engagement climatique 2021+

L'«engagement climatique 2021+» s'est adressé à 20 grands producteurs d'énergies fossiles et fournisseurs d'électricité en vue d'améliorer le suivi et la réalisation des objectifs climatiques. Il s'est avéré que les investisseurs exercent une plus grande influence sur les entreprises de leur marché domestique. C'est pourquoi l'ASIR s'est en outre concentrée sur sept entreprises suisses sélectionnées. Le but est là aussi que ces entreprises définissent et suivent des stratégies climatiques et des objectifs contraignants et s'engagent si possible pour un objectif de zéro net. L'«engagement climatique 2021+», qui s'est achevé en décembre 2023, peut être qualifié de réussite. Environ deux tiers des entreprises impliquées se sont fixé des objectifs climatiques ambitieux et ont développé des stratégies de réduction de leurs émissions.



Engagement initiative PRI Advance

L'ASIR a lancé cet engagement en novembre 2022. Sur une période de trois ans, l'ASIR en collaboration avec Sustainalytics et Robecco, deux agences ESG leaders, collaboreront avec des entreprises des secteurs de l'électronique, de l'industrie minière et du cacao afin de garantir que les entreprises disposent de systèmes de vérification de la diligence efficaces en matière de droits humains.

Il s'agit d'améliorer les conditions de vie des individus directement impliqués dans les chaînes d'approvisionnement, des travailleurs et des communautés locales et de traiter les causes de certains des principaux risques concernant les droits humains dans les secteurs d'intervention sélectionnés. Pour ce faire, les entreprises sont soutenues dans l'introduction de systèmes robustes et efficaces liés à l'obligation de diligence en matière des droits humains, conformes aux normes globales des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations unies (UNGPs).

Un objectif majeur de cet engagement est d'atteindre une plus grande transparence au niveau des chaînes d'approvisionnement des entreprises concernées. Des progrès ont été réalisés dans ce domaine dans le cadre de l'engagement, mais des lacunes significatives subsistent. Au cours des années écoulées, plusieurs pays, dont la Suisse, ont renforcé l'obligation de diligence et de déclaration des entreprises concernant leurs chaînes d'approvisionnement. Ce qui souligne l'urgence de combler de telles lacunes.

Fin 2023, 21 entreprises des secteurs de l'électronique, de l'industrie minière et du cacao étaient impliquées dans cet engagement.

Infrastructures pour production d'énergie durable

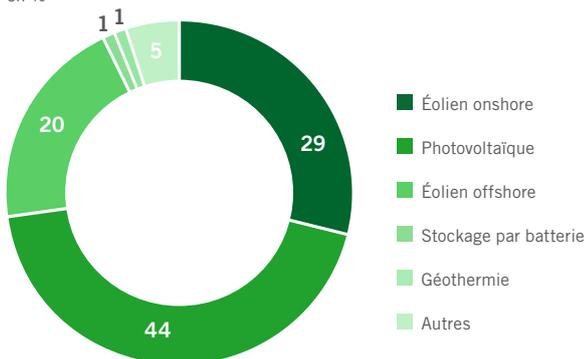
La transition vers une industrie énergétique plus durable exige d'énormes investissements au cours des prochaines décennies. Concrètement, il s'agit de rendre la production d'électricité respectueuse de l'environnement, d'étendre le réseau et de développer des solutions technologiques dans des secteurs où une production neutre en CO₂ n'est guère encore possible aujourd'hui.

Dans son portefeuille d'investissement, la CPM tient compte des risques et opportunités découlant du changement climatique. Davantage d'investissements dans des installations pour le climat sont prévues. Des placements directs et indirects dans la production d'énergie renouvelable et dans des obligations vertes seront effectués. Grâce à ces investissements, nous nous attendons à un effet positif sur la promotion de la production durable d'énergie tout en atteignant un rendement conforme au marché.

Investissements dans des énergies renouvelables

Nous sommes actuellement en train de constituer un portefeuille Clean Energy avec des placements dans des énergies renouvelables telles que l'énergie solaire, éolienne, géothermique et hydraulique. Pour réaliser la transition, il s'agit notamment de financer des solutions innovantes comme la production d'«hydrogène vert». La CPM s'est fixé comme but jusqu'en 2023 d'investir au moins CHF 300 millions dans des infrastructures d'énergie propre. Jusqu'à fin 2023, CHF 312 millions ont été investis, et d'autres engagements de capital d'une valeur de CHF 268 millions sont prévus.

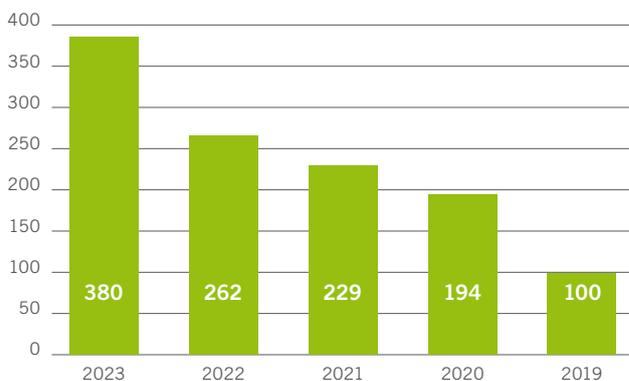
Allocation par secteurs Clean Energy fin 2023
en %



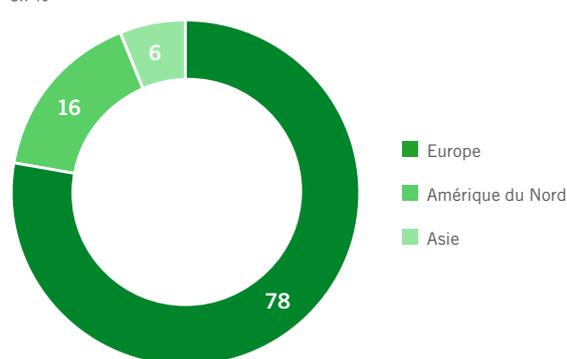
Investissement dans des obligations vertes

Avec les obligations vertes, nous investissons directement dans des projets d'avenir et proclimatiques. En font partie des pays et entreprises soucieux d'améliorer leurs émissions de CO₂ et de contribuer ainsi à réaliser les accords de Paris. Les investissements dans des obligations vertes englobent tous les portefeuilles d'obligations pour autant qu'un rendement conforme au marché soit atteint. En investissant dans des obligations vertes, nous soutenons des entreprises dans leur transition vers une création de valeur plus durable.

Investissements dans des obligations vertes
en millions de CHF



Allocation géographique Clean Energy fin 2023
en %





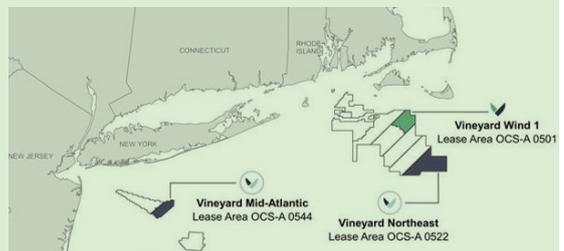
Énergie éolienne offshore au large de la côte nord-est des États-Unis

Copenhagen Infrastructure Partners (CIP), leader mondial des investissements dans des énergies renouvelables, contribue de manière significative à la «transition verte». La CPM a investi dans un portefeuille diversifié d'installations d'énergies renouvelables de CIP. En font également partie les installations Vineyard Wind 1, Vineyard Mid-Atlantic et Vineyard Northeast.

Vineyard Wind 1 est un projet de 800 mégawatts actuellement en construction à 15 miles au large des côtes du Massachusetts. Le parc éolien a produit de l'électricité pour la première fois en janvier 2024 et sera exploité à titre commercial la même année. Vineyard Wind 1 sera ainsi le premier projet de parc éolien commercial offshore aux États-Unis. Il produira de l'énergie renouvelable abordable pour plus de 400 000 foyers et entreprises au Massachusetts, réduisant ainsi les émissions de CO₂ de plus de 1,6 million de tonnes par an.

Vineyard Mid-Atlantic et Vineyard Northeast sont deux projets éoliens offshore en construction au large de la côte nord-est des États-Unis, d'une capacité globale pouvant atteindre ~4 gigawatts par an. En octobre 2023, Vineyard Mid-Atlantic a participé au plus grand cycle d'approvisionnement offshore jamais réalisé aux États-Unis et a obtenu un contrat d'achat de 1,3 gigawatt à des conditions avantageuses. Une fois pleinement opérationnel, Vineyard Mid-Atlantic sera en mesure d'approvisionner en électricité 700 000 foyers et entreprises à New York.

Nom	Vineyard Wind 1, Vineyard Mid-Atlantic and Vineyard Northeast
Site	Nord-est des États-Unis
Installations opérationnelles (au 31.12.2023)	5 MW/an
Développement	Jusqu'à 5 GW/an
Date de l'investissement	2020
Part CPM dans Vineyard Wind 1	0.5 %
Part CPM dans Vineyard MA & N	1.2 %
Durée de détention escomptée	20 ans



Placements immobiliers

Biens immobiliers Suisse placements directs

En tant que propriétaire immobilier de quelque 300 immeubles, nous assumons notre responsabilité envers l'environnement et la société. Nous sommes persuadés qu'une stratégie immobilière durable nous permet d'améliorer le rapport entre risque et rendement et d'optimiser durablement la performance.

Engagement conforme à la charte du groupe Migros

Cet engagement est conforme à notre charte et à la raison d'être du groupe Migros: «Nous nous engageons au quotidien, avec passion, pour la qualité de vie de la population et pour la société.»

Pour ancrer la durabilité dans tous les domaines, nous avons défini très tôt déjà les neuf objectifs de durabilité ci-après et gérons notre portefeuille en évaluant minutieusement les aspects écologiques, économiques et sociaux.

Objectifs stratégiques de durabilité

	Écologie	Économie	Société
Réduction des besoins en énergie chauffage			
Réduction des besoins en énergie eau chaude			
Réduction des besoins en électricité			
Augmentation de la part d'énergies renouvelables			
Augmentation de la biodiversité espaces verts			
Garantie choix d'un emplacement durable			
Optimisation des coûts cycles de vie			
Réduction des coûts exploitation et entretien			
Garantie d'un confort élevé			

Définition des directives de planification pour concrétiser les objectifs de développement durable

Pour garantir une mise en œuvre réussie de nos objectifs stratégiques de durabilité, il est essentiel de les intégrer dans nos directives et processus opérationnels. Au cours de ces dernières années, nous avons examiné et précisé avec soin les consignes découlant de ces objectifs stratégiques de durabilité. En résultent des directives de planification détaillées fondées sur les prescriptions SNBS Bâtiment 2.1 (2021). Ces directives ne sont pas seulement mises

à la disposition de nos prestataires lors de projets d'assainissement, d'extension ou de construction, mais servent également de règles de construction internes.

Les directives concernent avant tout la phase de planification et d'étude de projet, mais tiennent également compte de la phase de réalisation et d'exploitation et englobent des thèmes issus des trois dimensions du développement durable: l'écologie, l'économie et la société.

Aspects écologiques

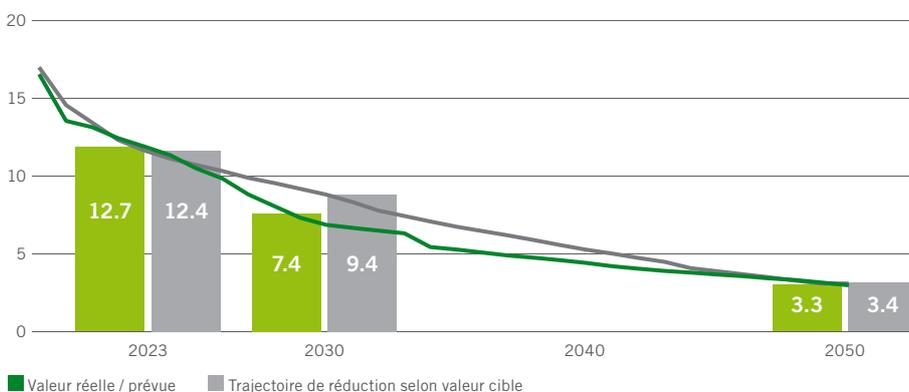
Réduction des émissions de CO₂

Une grande partie des émissions de CO₂ en Suisse proviennent des bâtiments. Ces émissions s'expliquent par le fait que beaucoup d'immeubles utilisent encore des installations de chauffage à combustible fossile. La production de chaleur dans les biens immobiliers étant la principale cause des émissions de CO₂, la substitution des énergies fossiles revêt une importance cruciale. Décarbonation et substitution des installations de chauffage à combustible fossile sont les objectifs que nous nous sommes fixés d'ici 2050. Nous visons une réduction des émissions de CO₂ dues à la production de chaleur de 9.4 kg CO₂/m² de surface de référence énergétique (SRE) d'ici 2030 et de 3.4 kg CO₂/m² de SRE d'ici 2050. En outre, les mesures suivantes sont prévues:

1. Substitution des énergies fossiles
2. Amélioration de l'efficacité des installations de production de chaleur existantes
3. Réduction de la consommation des ressources et sensibilisation des locataires pour les inciter à changer de comportement (satisfaction des locataires inchangée avec une consommation d'énergie réduite)

Trajectoire de réduction de CO₂

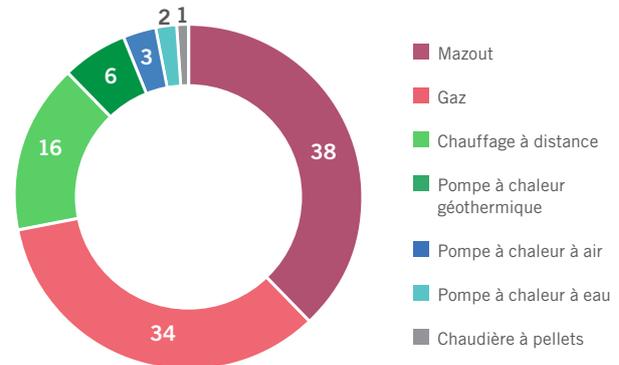
Équivalents CO₂ kg/m² de SRE



Le recul au cours de la période sous revue est principalement dû à la substitution des énergies fossiles et aux nouveaux immeubles dotés d'une production de chaleur durable. Les émissions de CO₂ des années 2022 à 2024 sont légèrement supérieures à la valeur

Part des chauffages par source énergétique

en %



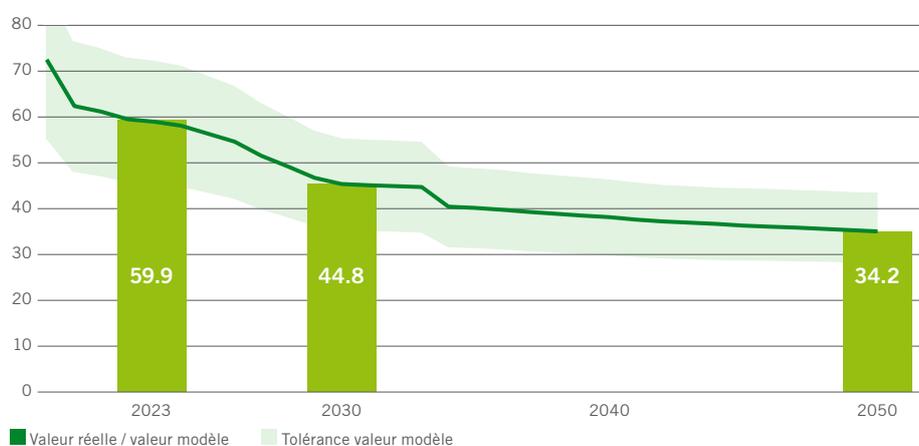
Durant la période sous revue, le pourcentage de systèmes de chauffage utilisant des sources d'énergie renouvelable a progressé de 3 points de pourcentage supplémentaires pour s'établir à 28% actuellement. Les émissions de CO₂ durant l'exercice sous revue s'élèvent à 12.7 kg CO₂/m² de SRE, ce qui est légèrement inférieur à la valeur de la même période de l'exercice précédent (13.2 kg CO₂/m² de SRE). Un calculateur de CO₂ développé pour l'Office fédéral de l'environnement a calculé ces valeurs. En raison d'une précision des sources de données, la valeur de l'exercice précédent a dû être corrigée de 12.5 à 13.2 kg CO₂/m² de SRE.

En tenant compte de la croissance du portefeuille, le besoin total en énergie de nos immeubles en 2023 de 109.3 Gwh était légèrement inférieur à celui de l'année précédente (valeur corrigée de l'année précédente: 109.6 GWh), ce qui correspond à un besoin énergétique de 59.9 kWh/m² de SRE (valeur corrigée de l'année précédente: 60.5 kWh/m² de SRE). Les

futurs assainissements énergétiques de l'enveloppe des bâtiments et les installations plus efficaces laissent présager une nouvelle optimisation de l'efficacité énergétique, à savoir une réduction du besoin énergétique des bâtiments d'ici 2030 à 44.8 kWh/m² de SRE et d'ici 2050 à 34.2 kWh/m² de SRE.

Besoin énergétique

kWh/m² de SRE



Comparaison des variantes des installations de production de chaleur

La substitution des sources d'énergie fossiles est considérée comme une mesure clé pour réduire les émissions de CO₂. D'où notre objectif de réduction progressive de la part des installations fossiles de production de chaleur au cours des prochaines années. Afin de déterminer les mesures de substitution les plus appropriées et de clarifier quels systèmes de chauffage peuvent être envisagés compte tenu des conditions locales, nous réalisons des études comparatives complètes des systèmes de chauffage durables pour nos biens immobiliers. Nous mettons l'accent sur l'évaluation de différentes options de production de chaleur à partir de sources d'énergie renouvelables. La rentabilité et l'impact environnemental sont évalués avec soin. Au cours de la première phase, des variantes ont été comparées pour 51 immeubles et une stratégie de gestion des biens a été définie pour chaque immeuble.

Optimisation d'exploitation

Des investissements dans des assainissements énergétiques et une technique du bâtiment plus efficace nous laissent présager une réduction de la consommation d'énergie. Dans la réalité, les valeurs de planification ne correspondent pas toujours à la consommation d'énergie effective. Cela s'explique souvent par un changement d'utilisation, des erreurs de planification, des installations de technique du bâtiment mal coordonnées ou des défauts cachés. Il est important de savoir si, une fois le bâtiment occupé, l'énergie consommée correspond vraiment aux valeurs calculées. Dans le cadre du projet «Début d'optimisation de l'exploitation», ces vérifications peuvent être effectuées et des mesures adoptées en vue d'optimiser les systèmes. Au cours d'un essai pilote, les systèmes de chauffage de trois immeubles, dans lesquels les locataires ont emménagé récemment, sont contrôlés. Les résultats montreront si une plus-value écologique et économique a été générée.

Monitoring des installations solaires thermiques

Dans notre portefeuille immobilier, 23 installations solaires thermiques pour la production de chaleur ont été réparties sur 13 immeubles. Jusqu'à présent, le bon fonctionnement de ces panneaux était garanti par le biais de contrats de service. Dorénavant, un système automatisé assurera le monitoring des installations solaires thermiques. Ainsi, les pannes et les dysfonctionnements seront immédiatement signalés, ce qui permet de réduire l'intervention de personnes sur place. L'efficacité des installations sera dans l'ensemble améliorée sans entraîner de coûts supplémentaires.

Réduction de la consommation électrique (passage à l'éclairage LED)

Ces dernières années, plus de 60 immeubles ont déjà été entièrement équipés d'éclairages LED, ainsi qu'une centaine de cages d'escalier et plus de 60 parkings souterrains. Des économies d'énergie significatives ont ainsi pu être réalisées. La CPM a maintenant lancé un projet pour installer des éclairages LED dans tous les immeubles. Dans un premier temps, dix nouveaux lotissements seront équipés de LED d'ici la mi-2025. La mise à niveau de l'ensemble du portefeuille suivra dans un deuxième temps.

Expansion de l'énergie solaire

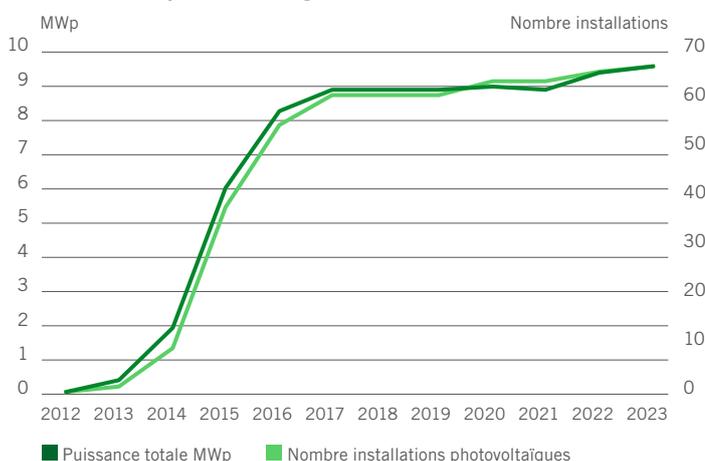
La nécessité d'augmenter la propre production d'énergie a considérablement gagné en importance. Et ce non seulement en raison de la pénurie énergétique, mais aussi pour soulager nos locataires de la hausse des prix de l'énergie. Les communautés d'auto-consommateurs déjà existantes profitent de prix de l'électricité inférieurs au tarif économique du gestionnaire du réseau de distribution local.

À ce jour, 67 immeubles (22.7 %) ont été équipés d'installations photovoltaïques d'une puissance totale de 9.6 MWp, ce qui correspond à la consommation électrique annuelle d'environ 2700 ménages (hypothèse équivalent ménage = 3500 kWh/an).

Pour chaque nouvelle construction et assainissement, on vérifie s'il est techniquement possible d'installer des panneaux photovoltaïques et si c'est intéressant du point de vue économique. Au cours de la période sous revue, une nouvelle installation d'une puissance totale de 61 kWp a été mise en marche.

En outre, une analyse de rentabilité de l'ensemble du portefeuille immobilier a été réalisée en collaboration avec EWZ dans le but d'installer de nouveaux panneaux photovoltaïques là où c'est possible et intéressant du point de vue économique et de convertir les installations existantes en RPC (regroupement dans le cadre de la consommation propre).

Évolution expansion énergie solaire



Bornes de recharge électrique

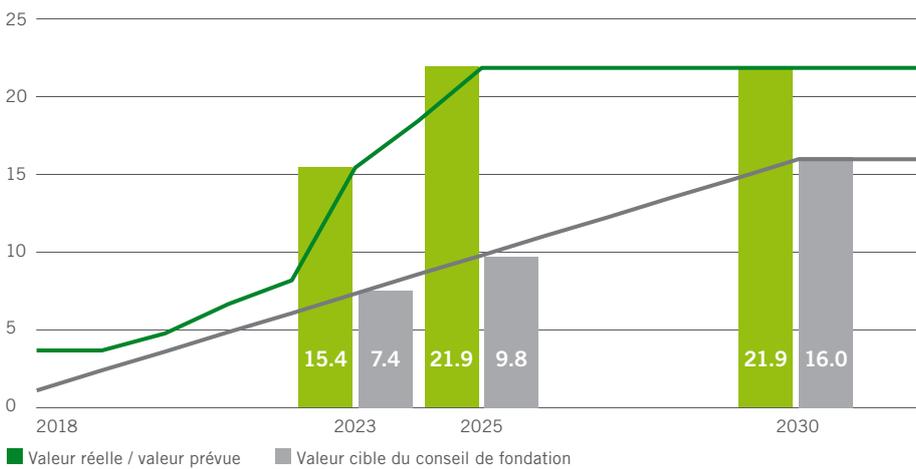
Les besoins des locataires en stations de recharge pour véhicules électriques ne cessent de croître. Les nouvelles constructions en tiennent compte dès l'élaboration des plans. Dans les immeubles en biens propres, les places de stationnement sont si nécessaires adaptées. Actuellement, plus de 200 places de stationnement équipées de bornes de recharge électrique sont proposées dans 62 immeubles ou 21 % (exercice précédent 15 %).

Biodiversité dans les surfaces extérieures

Durant l'exercice sous revue, la fondation Nature et Économie a octroyé une certification à sept autres immeubles avec une surface extérieure de 85 130 m². Actuellement, environ 188 000 m² ou 15.4 % (exercice précédent 8.2 %) des surfaces extérieures arborent le label «surfaces extérieures proches de l'état naturel». L'objectif de 16.0 % visé d'ici 2023 devrait être largement dépassé. Durant l'exercice sous revue, un accent particulier a été mis sur la formation des concierges, afin d'assurer l'entretien des surfaces certifiées au sens d'une gestion proche de la nature.

Certification espaces libres

en %



À compter de 2025, d'autres surfaces proches de l'état naturel devraient être aménagées. La planification des projets n'est toutefois pas encore terminée. La valeur réelle / prévue ne tient compte que des projets définitifs.

Aspects économiques

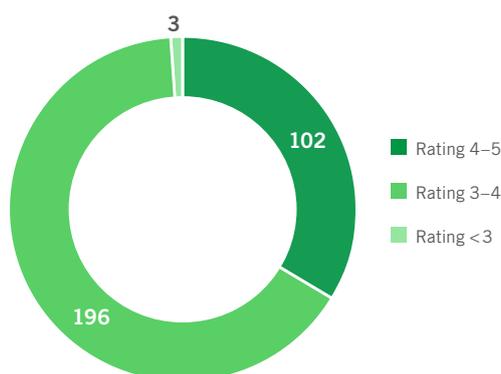
Choix durable de l'emplacement pour les nouveaux investissements

Les distances à parcourir jusqu'aux commerces, aux écoles, aux offres culturelles et de loisirs, la présence de chemins piétons et une desserte optimale en transports publics sont des critères très importants. Pour les utilisateurs, de courtes distances permettent d'importantes économies de temps et d'argent. Une implantation adéquate ainsi qu'un accès aisé ont pour effet une mobilité induite réduite, moins d'infrastructures supplémentaires, la préservation des espaces verts et, par conséquent, un impact réduit sur l'environnement.

L'emplacement a donc une influence élevée sur la performance liée à la durabilité d'un bâtiment. Des acquisitions sont effectuées uniquement après établissement d'un rating minimum de la microsituation et de la macrosituation de 3.0 (classement des communes de Wüest Partner, échelle de 1 à 5 au maximum), ce qui garantit un choix durable de l'emplacement dans le processus d'investissement.

Rating de l'emplacement

Nombre d'immeubles en bien propre



Optimisation des coûts du cycle de vie

Le calcul des coûts du cycle de vie présente un défi au niveau des méthodes. Plusieurs variantes sont possibles (par exemple SNBS, IFMA ou la méthode EPF). Dans de nombreux cas, une procédure standard n'est pas possible, car les différents projets présentent de grandes différences en termes de taille et de complexité. Dans le cadre des directives de planification, l'équipe de planification doit soumettre à la CPM une proposition adéquate pour le projet en question afin de déterminer, d'évaluer et d'optimiser les coûts du cycle de vie. En parallèle, un comparatif interne des coûts d'exploitation des immeubles en biens propres est en cours de préparation. Là aussi, l'objectif est d'optimiser les coûts et d'influencer ainsi de manière positive les coûts du cycle de vie.



Aspects sociaux

Garantie d'un niveau de confort élevé

Dans nos directives de planification, nous accordons une grande importance aux aspects sociaux. L'accent est mis sur la création de lieux de rencontre pour les locataires en aménageant des espaces extérieurs semi-publics. Terrasses (sur les toits), jardins, cours intérieures et places de jeux en font partie. En outre, certains espaces de vie doivent, dans la mesure du possible, être créés sous forme de pièces polyvalentes ou de pièces à vivre séparables.

Un autre objectif consiste à améliorer le confort d'utilisation grâce à la lumière naturelle, à la protection contre le bruit provenant de l'extérieur et de l'intérieur et à une bonne qualité de l'air ambiant. L'équipe de planification doit également tenir compte d'aspects importants tels que la protection contre les rayonnements ionisants et la réduction des rayonnements non ionisants.

Réduction des îlots de chaleur

La «ville éponge» est un concept d'urbanisme visant à absorber et à stocker localement l'eau de pluie et de surface dans les villes au lieu de simplement la canaliser et l'évacuer. Cette mesure vise à prévenir ou à réduire les inondations lors de fortes précipitations, à améliorer le climat urbain, à promouvoir la santé des arbres en milieu urbain et la résilience de l'ensemble des écosystèmes urbains, ce qui est particulièrement important dans le contexte de la crise climatique et de la biodiversité. En outre les plantes en milieu urbain améliorent les «infrastructures vertes», l'hygiène urbaine et le microclimat.

En ce qui concerne les eaux pluviales et de surface, des principes de planification pour les immeubles ont été établis avec un spécialiste. Les priorités sont les suivantes:

1. évaporation
2. infiltration superficielle à travers une couche d'humus
3. infiltration souterraine
4. déversement dans des eaux de surface
5. évacuation dans la canalisation pour eaux pluviales ou eaux mixtes

Les expériences tirées du projet pilote «Küngenmatt» dans le quartier de Wiedikon à Zurich, où le concept de ville éponge et les nouvelles directives de planification sont appliquées pour la première fois, devraient être intégrées dans de futurs projets.





Nouvelle construction durable à Zurich-Hottingen

Le lotissement de Minervastrasse 134 / Billrothweg 5 bien situé dans le très apprécié Kreis 7 de Zurich était devenu vétuste et les plans des logements ne répondaient plus aux besoins actuels. En juillet 2019, la décision a été prise de remplacer les immeubles existants par une nouvelle construction durable de haute qualité comportant 34 appartements.

Une pompe à chaleur avec sondes géothermiques produit de la chaleur. En été, le chauffage au sol permet de refroidir légèrement l'immeuble grâce à la fonction Free Cooling. La production d'eau chaude est assurée toute l'année par la pompe à chaleur à environ 57 °C et par un corps de chauffe électrique supplémentaire à 60 °C. Les salles de séjour sont équipées de ventilateurs individuels. L'air aspiré de l'extérieur est filtré et tempéré par la récupération de chaleur de l'air évacué.

L'aménagement extérieur est proche de l'état naturel. Sur 1190 m², un environnement naturel pour animaux et plantes indigènes a été créé et certifié par la fondation Nature et Économie. Des prairies fleuries et maigres, des pelouses sèches, des haies sauvages et des prairies à hautes herbes ont été aménagées et des arbres ont été plantés. Les chemins et aires de circulation sont en gravier et en marne permettant l'infiltration.

Cet immeuble du centre-ville est parfaitement desservi par les transports publics. Pour les cyclistes, suffisamment de place de stationnement pour vélos ont été prévues et pour encourager la mobilité électrique, le garage est équipé de bornes de recharge.



Biens immobiliers Étranger

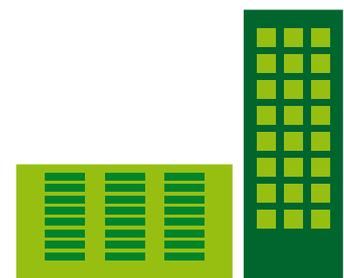
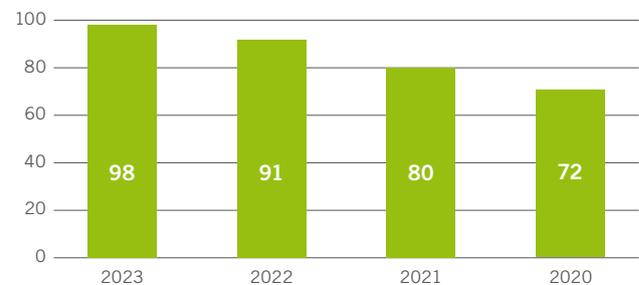
Le Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB) est le principal système de mesure de la performance liée à la durabilité des fonds immobiliers. Le score GRESB est le résultat obtenu par la pondération de quatorze aspects distincts. Il contribue dans une large mesure à la transparence du secteur immobilier en matière de durabilité et permet des comparaisons entre les fonds. D'une année à l'autre, les exigences du GRESB se font plus sévères et encouragent ainsi la tendance visant à faire des aspects de durabilité et de leur développement une composante fondamentale de la stratégie commerciale des principaux fonds immobiliers.

Notre objectif est d'augmenter chaque année la part des fonds immobiliers ouverts avec notation GRESB afin d'améliorer la transparence de nos investissements. Dans le cadre d'un nouvel investissement, nous vérifions que la norme soit déjà adaptée ou au moins qu'une adaptation soit envisagée. Pour ce qui est des investissements existants, nous essayons, par le dialogue, de faire pression sur la direction pour qu'elle adopte la norme. En 2023, dans le portefeuille de la CPM, 98 % des fonds immobiliers ouverts affichaient déjà une notation de durabilité correspondante (exercice précédent 91 %).

À la fin 2023, le score moyen pondéré de la part des fonds immobiliers ouverts avec notation GRESB est de 80 points (sur 100 points possibles). Le score global du portefeuille immobilier ouvert de la CPM se situe ainsi au même niveau que le score global de l'univers GRESB de plus de 2000 participants.

Actuellement, environ 48 % de nos placements immobiliers à l'étranger sont investis dans des fonds immobiliers ouverts. Nous investissons le reste dans des fonds fermés qui présentent rarement une notation GRESB.

Part des fonds immobiliers ouverts avec notation GRESB
en %



La CPM en tant qu'entreprise

Dans notre quotidien professionnel, nous contribuons à réduire l'empreinte carbone par un approvisionnement durable de matériel et de produits, une gestion en circuit fermé et le recyclage. En outre, nous sensibilisons notre personnel à l'efficacité énergétique et à la réduction des émissions de CO₂ par le biais des différentes mesures que nous adoptons. En tant qu'employeur durable, nous créons un environnement de travail axé sur les besoins favorable au développement et à l'épanouissement de nos collaboratrices et collaborateurs.

Matières premières et produits durables

- Achat et utilisation de papier certifié écologique et léger (75 g) pour photocopieurs et imprimantes
- Achat de produits certifiés écologique dans le secteur du facility management (papier hygiénique, savon, produits désinfectants et de nettoyage, etc.)
- Compensation carbone dans le cadre de l'achat de matériel informatique

Réduction des émissions de CO₂ et efficacité énergétique

- Réduction de la consommation de papier grâce à l'utilisation d'imprimantes d'étage dotées des paramètres suivants: Follow-me, impression noir et blanc et recto-verso
- Bâtiment Minergie pour le siège de Schlieren
- Utilisation d'économiseurs d'eau pour réduire la consommation d'eau
- Achat d'écocourant pour les bureaux et les locaux commerciaux
- Contribution aux abonnements de transports publics et à Mobility pour promouvoir la mobilité durable
- Moins de voyages d'affaires grâce aux réunions virtuelles
- Compensation des émissions de CO₂ pour les vols professionnels inévitables
- Possibilité de télétravailler
- Promotion de la numérisation (solutions de portail, numérisation des processus professionnels et de documents)

Gestion en circuit fermé, recyclage, emballages, plastique

- Livraison de fruits en vrac pour le personnel
- Utilisation de fontaines à eau et de carafes, de tasses à café et de machines à café à grains
- Conteneurs pour l'élimination du PET, de l'aluminium, des déchets biologiques et du verre
- Prolongation de la durée d'utilisation des appareils mobiles professionnels d'une année au-delà de la durée d'utilisation habituelle

Employeur responsable

- Tâches intéressantes et utiles
- Motivation de notre personnel par le biais de perfectionnement professionnel
- Cadre généreux accordant la flexibilité nécessaire au cours de toutes les phases de vie
- Respect des prescriptions en matière d'égalité salariale
- Obtention du label Friendly Work Space
- Le sondage 2023 auprès du personnel s'est refermé sur un score de 92 pour engagement durable en faveur du bien-être, des perspectives et de la satisfaction au travail.

Publié en français, en allemand
et en italien sur Internet.
La version allemande fait foi.

CPM

CAISSE DE PENSIONS MIGROS

Caisse de pensions Migros
Wiesenstrasse 15, 8952 Schlieren
Tél. 044 436 81 11
www.mpk.ch
infobox@mpk.ch